

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	38 (1966)
<b>Heft:</b>	11
<b>Artikel:</b>	L'influence des médicaments sur le conducteur d'automobile
<b>Autor:</b>	Dardel, Isabelle de
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-126119">https://doi.org/10.5169/seals-126119</a>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'influence des médicaments sur le conducteur d'automobile

43

couleur ne peut ni passer ni s'enlever et on dit que cette baignoire est beaucoup plus confortable que celles en métal. L'entretien est très facile.

Un nouveau modèle intéressant récemment lancé par la même firme est une baignoire-sabot – la Medicbath – pour les personnes âgées ou infirmes. La personne entre dans la baignoire par une porte latérale, en franchissant une marche de peu de hauteur; le bain se prend dans la position assise, l'eau arrivant au niveau de la taille. Un dispositif spécial rend la porte de la baignoire absolument étanche. Cette baignoire tient très peu de place, moins qu'une cabine de douches; elle peut même servir à prendre des douches avec un appareil adéquat. Pour se rendre compte de la température de l'eau, on remplit d'abord la baignoire sur une hauteur de 15 cm. (la hauteur de la marche), puis on règle l'écoulement des robinets avant de fermer la porte. Il faut nonante secondes avant que la baignoire se vide suffisamment pour pouvoir ouvrir de nouveau la porte.

### **Un séchoir à vêtements pour la salle de bains**

Un autre accessoire de la plus grande utilité pour la salle de bains est un séchoir à vêtements, le «Dri-n-Air», fabriqué par une firme spécialisée dans les installations de douches. Il consiste en un bâti d'aluminium fixé au mur avec des attaches de plastique fournies avec le séchoir. En service, le bâti se trouve à angle droit par rapport au mur et offre près de 9 m. d'espace pour faire sécher les vêtements; une chaîne métallique fixée à la troisième attache procure un support supplémentaire. Après usage, le bâti se replie contre le mur et n'occupe qu'une surface de 0,37 m<sup>2</sup>. La firme livre avec le séchoir une corde de nylon qui s'enfile dans les trous du bâti.

Un fabricant de rivets pour la petite industrie et l'automobile met en vente un nécessaire de rivets qui sera de la plus grande utilité à l'amateur. Le nécessaire contient des pinces, un assortiment de rivets de trois longueurs différentes, des rondelles et une perceuse. Ces rivets sont spécialement recommandés pour les fixations par trous borgnes, car ils peuvent se poser en quelques secondes d'un côté seulement. Ce nécessaire simplifie le travail dans tous les cas où on ne peut pas maintenir en place un écrou d'un côté, par exemple lorsqu'il s'agit de réparer une carrosserie d'automobile ou des cadres de porte. Les rivets peuvent s'employer à la place de vis, d'écrous et de boulons à auto-taraudage, d'adhésifs, de soudures ou de brasages et on peut les enlever en cas de besoin sans endommager le trou.

Il y a quelques années, une Commission d'experts fédéraux a mené une grande enquête sur l'abus des médicaments en Suisse. En juillet 1957, les D<sup>r</sup>s Theodor Müller et Paul Kielholz, médecins à Bâle, déposaient un rapport qui confirmait l'ampleur et l'extension de la pharmacomanie dans la population. Ce rapport a fait date et, depuis lors, on n'a cessé de s'y référer. Il dit en toutes lettres que l'abus des analgésiques combinés est un fléau typiquement suisse.

Des questionnaires avaient été envoyés à 4700 médecins praticiens et spécialistes et à plus de 1000 pharmaciens ainsi qu'à toutes les cliniques et polycliniques médicales et psychiatriques du pays. Plus de la moitié des médecins ainsi que 24 établissements psychiatriques y ont répondu. Les observations et les statistiques du rapport de la Commission fédérale d'experts ont été établies sur leurs seules données. C'est dire que nous n'avons qu'une vue fragmentaire de la situation. Il s'agit uniquement de patients, 5500 environ, sur lesquels les médecins ont décelé sinon des lésions organiques du moins une altération psychique. Autrement dit, l'enquête n'englobe qu'un faible pourcentage de ceux qui s'adonnent à l'abus des médicaments. Dans la liste des médicaments incriminés, le Saridon, on s'en souvient, occupait la première place, suivi par l'Optalidon, les amines de réveil, le Sedormid, les Kafa, la Médomine, les contre-douleurs et le Persedon. Dans un rapport autrichien datant de 1955, le D<sup>r</sup> Tuchmann, conseiller sanitaire dans une étude sur l'abus des médicaments, relève que l'Autriche, avec une population de 7 millions d'habitants, absorbe 80 millions de tablettes analgésiques par an; cela fait en moyenne 13 unités par Autrichien, en regard de 30 unités par citoyen suisse. Il est aussi ressorti à l'époque de l'enquête fédérale que les femmes formaient le gros contingent des pharmacomanes, soit le 80%. Il y a là un problème social urgent à résoudre puisqu'il s'agit surtout d'ouvrières et de ménagères des milieux modestes de notre population. Le rapport des experts fédéraux a également fait l'observation que les habitants de Vaud, Genève, du Valais et du Tessin abusaient moins des analgésiques mais qu'en revanche ils faisaient un usage plus grand des amines de réveil, associées à des sédatifs, que la population des autres cantons.

La haute fréquence des blessés et des morts sur la route inquiète à juste titre l'opinion publique et les autorités. Chez nous, il est officiellement reconnu que le 45% des accidents du trafic est dû à l'ivresse. Mais depuis peu,

que ce soit aux Etats-Unis ou en Europe, les spécialistes font des recherches sur les effets secondaires de certains médicaments affectant les réactions du conducteur d'automobile et son comportement dans la circulation routière. Nos connaissances scientifiques sur cet aspect particulier du problème sont actuellement très incomplètes. De plus, la complexité de la question est encore accusée par le fait que chaque personne réagit d'une façon différente aux médicaments. Sans compter que la conduite d'un véhicule à moteur exige un éventail de capacités physiques et mentales qui varie énormément d'un conducteur à l'autre.

Pourtant, des jalons importants ont été posés. Sur le plan international, la Commission des stupéfiants de l'ONU estime que nombre d'accidents de la route sont dus à l'abus des barbituriques. Certaines doses hypnotiques peuvent exercer leurs effets pendant quatorze heures. Ainsi, il peut arriver que le conducteur qui reprend sa voiture le matin ne soit pas encore apte à conduire en toute sécurité.

L'utilisation régulière des amphétamines (ce sont des accélérateurs) pour combattre un état de fatigue provoqué par une conduite prolongée est dangereuse. L'Organisation mondiale de la santé recommande que les chauffeurs de véhicules lourds ne conduisent pas plus de dix heures sur vingt-quatre.

De nombreux experts sont d'avis que les stimulants, s'ils empêchent la somnolence par surexcitation nerveuse, ne renforcent pas les facultés d'attention et de réaction. En Suisse, on utilise surtout des amines de réveil. Ces médicaments se caractérisent par leurs propriétés antifatigue; ils combattent la somnolence, ils incitent à l'action, de plus ils coupent, comme l'on sait, l'appétit. Les amines de réveil sont particulièrement dangereuses dans les cas de doping sportif et de fatigue de l'automobiliste roulant de nuit; en effet, s'ils éliminent le sentiment d'épuisement, ils n'en suppriment pas la cause. Seuls les symptômes sont effacés, ce qui comporte un danger; en effet, si l'effet du médicament se relâche, le conducteur peut être brusquement pris de sommeil.

Les médicaments contre la douleur, l'insomnie, qui sont en général des combinaisons d'analgésiques, de calmants et d'excitants comme la caféine, influencent défavorablement la capacité de réaction du conducteur. De plus, la conjugaison de somnifères et de certains analgésiques avec un peu d'alcool provoque les mêmes phénomènes qu'une ivresse caractérisée.

Les tranquillisants et les antidépresseifs faiblement et individuellement dosés sont susceptibles d'améliorer les aptitudes du conducteur en diminuant sa tension et son anxiété. En revanche, pris en trop fortes quantités, ces médicaments affaiblissent les capacités et les réactions du conducteur, surtout s'ils sont ingérés avec de l'alcool même si on en prend modérément.

Il est vrai que les stimulants peuvent compenser l'action dépressive des tranquillisants, mais lorsqu'ils sont absorbés au petit bonheur, sans ordonnance et sans surveillance médicales, ils provoquent de l'agitation intérieure, un relâchement de la concentration, de l'insécurité, une confusion dans la coordination des mouvements et même des états d'ébriété. Leur influence est alors néfaste à la circulation routière.

D'une manière générale, l'emploi abusif des médicaments entraîne des modifications progressives de la personnalité, sur le plan affectif, moral et intellectuel. Le conducteur n'est alors plus apte à conduire son véhicule en toute sécurité.

En Suisse, des recherches importantes ont été entreprises pour cerner de plus près les réactions et le comportement du conducteur d'automobile dans la circulation routière lorsqu'il ingurgite simultanément de l'alcool et des médicaments. Comme ces derniers sont, en général, éliminés très lentement, ils peuvent, lorsque le sujet les absorbe le soir, encore potentialiser le lendemain l'effet de l'alcool même pris à petite dose.

Depuis une année, une équipe scientifique du professeur Kielholz, directeur de la Clinique psychiatrique de Bâle, cherche à approfondir le problème de l'influence alcool-médicaments sur le conducteur d'automobile et cela en collaboration avec les industries chimiques et la direction de la police. Quelques membres de la police bâloise ont en effet été d'accord de se prêter à des tests sous observation et surveillance médicales. Les données sont actuellement réunies et nous pourrons, sous peu, prendre connaissance des résultats de l'étude bâloise, qui est une contribution précieuse à la lutte pour la prévention des accidents de la route.

Isabelle de Dardel.